

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Autonomistes de l'assemblée se sont unis afin de signer un communiqué dans lequel ils expriment leur profond désaccord sur les démarches menées par Oscar Temaru et Richard Tuheiava dans leur quête de réinscription du Pays sur la liste des Pays à décoloniser. Ils rappellent également leur profond attachement au droit à l'autodétermination.

Positionnement des groupes autonomistes à l'Assemblée Polynésie française, sur la réinscription de la Polynésie sur la liste des pays à décoloniser.

Lors de la réunion du Forum des Iles du Pacifique qui s'est tenu à Auckland, en Nouvelle Zélande, du 6 au 9 septembre 2011, les dirigeants ont rappelé leur décision de 2004 qui était de soutenir le principe du droit de la Polynésie française à l'autodétermination. Ils ont réitéré à la Polynésie française et la France, leurs encouragements dans la recherche d'une approche concertée sur la façon d'accomplir le droit de la Polynésie française à l'autodétermination.

L'article 1^{er} de notre statut d'autonomie énonce que « la Polynésie française se gouverne librement et démocratiquement ». Cette seule phrase vient en écho aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions relatives aux territoires non autonomes.

Car s'il est un fait avéré, c'est que l'ONU, dans sa démarche pour promouvoir l'autodétermination des peuples, ne court pas en permanence après l'indépendance. Il est bien clairement spécifié que l'issue est soit l'indépendance soit, et cela nous concerne tout particulièrement, la capacité à s'administrer soi-même.

L'autonomie statutaire de la Polynésie française lui permet de disposer d'un gouvernement aux compétences de principes, une assemblée élue par le peuple. **Ce sont bien les polynésiens qui se gouvernent, avec l'aide et l'assistance de l'Etat !**

Dans son interview à la Dépêche du 19 avril 2012, François Hollande avait affirmé que « l'inscription de la Polynésie française sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser » constituait une divergence de point de vue avec Oscar Temaru.

Quelle est donc la légitimité de l'obsession d'un homme qui n'a pas été élu au suffrage universel? L'UPLD se garde bien de poser tout simplement la question à la population au moyen d'un référendum. Après l'autonomie, la démocratie serait-elle aussi à bannir ?

Pourtant, le leader de l'UPLD n'a eu de cesse, ces derniers mois, de nous tancer à propos de la liberté de notre peuple, estimant que l'indépendance nous mènerait à la liberté et que, une fois libre, tous nos problèmes seraient résolus. Une société qui ne peut assurer, par elle-même, l'existence de ses citoyens ne sera, en fait jamais vraiment libre. Car cette société sera

constamment tenue de se soumettre au bon vouloir des plus grands pour survivre et garantir un minimum à ses citoyens.

Un minimum qui n'est même pas garanti puisque malgré toutes les augmentations de prix de l'essence, de taxes et autres, le président Oscar a dû recourir à une aide en trésorerie auprès de l'Etat. L'ONU sera-t-elle aussi généreuse ?

Et que dire des autres avantages de notre Polynésie « française » justement ? Savez-vous qu'à eux seuls, les territoires français du Pacifique bénéficient de plus de la moitié de l'ensemble des aides accordées par les pays de l'OCDE à l'ensemble des Etats et territoires du Pacifique ?

Contrairement à ce que certains font croire à la population, la réinscription n'est pas cette baguette magique qui, du jour au lendemain, apportera à la population bonheur, emploi, et développement économique.

Gaston FLOSSE
TAHOERAA HUIRATIRAA



Gaston TONG SANG
TO TATOU AI'A



Jean-Christophe BOUISSOU
IA ORA TE FENUA



Philip SCHYLE
Non-inscrit

Sandra LEVY AGAMI
Non-inscrite